

Dossier de presse

Eurorégion
Pyrénées-Méditerranée

Réunion du 10 février 2006
Toulouse - Midi-Pyrénées

DOSSIER DE PRESSE

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

Réunion du 10 février 2006

<i>Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : "nous partageons plus que des frontières"</i>	3
<i>Le bilan d'une année d'action</i>	4
<i>Perspectives en 2006 : quelques pistes d'actions</i>	6
<i>Fiche d'identité</i>	8
<i>Le contexte européen</i>	11
<i>Annexes</i>	13

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : "nous partageons plus que des frontières"

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a initié sa route le 29 octobre 2004 avec la signature de la Déclaration Constitutive "*l'Eurorégion, un futur partagé*" par Marcelino IGLESIAS, président d'Aragon, Jaume MATAS, président des Iles Baléares, Pasqual MARAGALL, président de la Catalogne, Georges FRECHE, président du Languedoc-Roussillon et Martin MALVY, président de Midi-Pyrénées. L'objectif : s'unir pour créer au nord-ouest de la Méditerranée un pôle de développement durable basé sur l'innovation et la cohésion sociale et territoriale.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, l'un des espaces parmi les plus peuplés d'Europe, représente 13,2% de la population conjointe de l'Espagne et de la France ; son PIB s'élève à 14% et elle fournit un volume d'emplois supérieur à 7 millions de postes de travail (18% de l'ensemble franco-espagnol).

Au cours de sa première année de fonctionnement, les Régions constitutives de l'Eurorégion ont coordonné leurs interventions sur la scène européenne. Les cinq présidents se sont ainsi déplacés le 26 avril dernier à Bruxelles pour présenter au Président de la Commission européenne, J.M. BARROSO, leur position commune sur l'avenir de la politique régionale de l'Europe et sur la réforme des aides d'Etat à finalité régionale, dossier majeur pour les entreprises sur le territoire de l'Eurorégion. Ces préoccupations ont également été exprimées lors de la rencontre à haut niveau le 17 octobre dernier, organisée par les deux Premiers Ministres espagnols et français à Barcelone

L'année 2005 a également permis de mettre en place la structure de l'Eurorégion, son organisation et son système de fonctionnement.

Les cinq Régions ont aussi défini les pôles d'action de l'Eurorégion, diverses politiques concertées et initié des premiers projets à destination du grand public et des professionnels : un site internet fourni, un portail culturel, un label Eurorégion accompagné de son logo, et une charte de la recherche. Ces premières pierres de l'Eurorégion seront présentées le 10 février. Midi-Pyrénées lance par ailleurs sur son territoire un appel à projets destiné aux initiatives de dimension eurorégionale dans les domaines culturels et en faveur de la jeunesse.

Aujourd'hui, pour sa deuxième année d'exercice de nouvelles perspectives d'action se dessinent avec la volonté du noyau fondateur d'étendre la coopération interrégionale à d'autres territoires de l'arc pyrénéen et/ou méditerranéen.

Le bilan d'une année d'action

- **Rappel des objectifs de l'Eurorégion**

Gagner du terrain en termes de compétitivité, accroître la coopération territoriale dans le contexte de la mondialisation (objectif de base de l'Union européenne sur la période 2007-2013, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et Göteborg) et avoir un accès plus vaste et de meilleure qualité aux programmes et aux projets de l'Union européenne, comptent parmi ses objectifs. L'Eurorégion, c'est la volonté politique, dans une Europe élargie, de faire front commun sur des dossiers d'envergure et de développement du Sud-Ouest européen.

La nouvelle Eurorégion a pour vocation finale de devenir un pôle d'innovation et de croissance durable, basé sur les liens entretenus entre les différents centres industriels, scientifiques, technologiques et culturels de l'espace eurorégional.

Le but est d'assurer un leadership dans la zone euroméditerranéenne partagée par toutes les régions qui forment l'Eurorégion, en devenant une référence incontournable dans le Sud de l'Europe et sur le pourtour méditerranéen.

- **Sept pôles d'action**

En cohérence avec ces objectifs, l'Eurorégion a défini sept pôles d'action :

1. Projeter l'Eurorégion sur les scènes eurorégionale, étatique, européenne et internationale.
2. Accélérer la mise en place d'infrastructures stratégiques dans l'Eurorégion ainsi que la mise en réseau de plates-formes et de services logistiques de premier niveau, favoriser un équilibre durable dans le domaine du transport des marchandises et des passagers, à travers l'intermodalité, et garantir de manière suffisante la connexion intérieure et extérieure de l'espace eurorégional.
3. Impulser les secteurs économiques d'intérêt partagé et avec une haute valeur ajoutée. Réaliser un pari conjoint dans des secteurs économiques caractérisés par une grande composante d'innovation, et dans lesquels se combinent la recherche, l'industrie, et le support de l'administration (secteur des biotechnologies, des nanotechnologies, énergies renouvelables, industries environnementales...), mais aussi dans des secteurs traditionnels soumis à de nouvelles exigences de qualité (tourisme, production alimentaire ...).
4. Développer l'Eurorégion universitaire et scientifique
Construire l'Eurorégion de la Recherche institutionnelle (charte de la recherche), universitaire et scientifique (déclaration des universités du 4 juillet 2005) comme un espace de coopération renforcée bien inséré dans le contexte européen et réactif aux nécessités de la nouvelle économie.
5. Donner une dimension citoyenne à l'Eurorégion
Rapprocher l'Eurorégion des citoyens à travers la création progressive d'un espace social, culturel et médiatique partagé, à partir d'initiatives interrégionales de la société civile au sens large, et des différents niveaux d'administrations.

6. Répondre à la problématique spécifiquement transfrontalière et dérivée de l'insularité, conjointement avec la communauté de travail des Pyrénées (CTP).
7. Devenir une référence clé dans l'espace méditerranéen occidental
S'ériger en acteurs de référence du partenariat euroméditerranéen, à travers des actions conjointes destinées aux pays du Sud de la Méditerranée (principalement le Maghreb), mais également à travers le renforcement et l'articulation de l'Arc Méditerranéen européen (Espagne, France, Italie).

- **Les réalisations**

- ✓ **Impulsion de l'Eurorégion Universitaire et Scientifique**, entendue comme un domaine de coopération renforcée. Le 4 juillet dernier, 29 présidents et recteurs d'Universités de l'ensemble de l'Eurorégion ont signé à Barcelone une déclaration de soutien à une Eurorégion Universitaire et Scientifique. Sur l'initiative de Midi-Pyrénées, une charte de la Recherche sera signée par les institutions régionales le 10 février.
- ✓ **Impulsion de l'EuroBIOrégion**, avec le lancement d'une étude pour évaluer les perspectives de partenariats pour l'ensemble des acteurs du secteur des biotechnologies dans l'Eurorégion.
- ✓ **Observatoire Socio-économique** de l'Eurorégion, dont les données seront disponibles sur le site internet, entendu comme une collaboration stable entre les instituts statistiques et autres services concernés dans les régions.
- ✓ Mise en place d'un **réseau eurorégional de chambres de commerce**.
- ✓ Création d'un **portail culturel** de l'Eurorégion, qui mettra en valeur le patrimoine des cinq régions et en diffusera la programmation culturelle.
- ✓ Création d'un **label eurorégional** destiné à dynamiser et valoriser des initiatives, qu'elles soient institutionnelles ou émanant de la société civile, de dimension eurorégionale. Elles seront promues par les instruments de communication de l'Eurorégion (site internet, logo ...) et le cas échéant seront soutenues financièrement.
- ✓ Lancement d'un **appel à projet eurorégional pour des initiatives culturelles et en faveur de la jeunesse**. Cette opération est destinée aux différents types d'acteurs culturels de Midi-Pyrénées pour encourager et soutenir la coopération avec leurs homologues des autres régions membres de l'Eurorégion. Les autres Régions sont susceptibles de s'associer à cette initiative en apportant un concours financier aux acteurs culturels de leurs régions respectives impliquées dans des projets ou en lançant dans leurs régions le même type d'appel à projets.
- ✓ **Création d'un site internet**. Il présente l'Eurorégion, son organisation, son actualité et ses projets ainsi que chaque Région partenaire. Il intègre également des informations pratiques comme la météo et renvoie aux sites utiles de chaque région. Adresse : **www.euroregion-epm.org**

Perspectives en 2006 : quelques pistes d'actions

1. Consolider les instruments propres de l'Eurorégion :

- Le site internet en tant que plate-forme commune de promotion de l'Eurorégion.
- L'Observatoire socio-économique en tant qu'instrument commun d'analyse de la réalité économique eurorégionale.
- Le Portail culturel en tant qu'instrument commun de promotion d'un espace culturel eurorégional de qualité. Il sera enrichi et actualisé tout au long de l'année 2006.

2. Développer des initiatives eurorégionales dans des domaines répondant à des attentes de la part des citoyens et contribuant à une appropriation de l'Eurorégion par le grand public grâce :

- A une politique de **labellisation d'initiatives** de la société civile ayant une dimension eurorégionale à travers la mise à disposition du logo de l'Eurorégion et une publicité sur le site internet pour soutenir et valoriser ces opérations au lancement.
- **d'un appel à projets** pour des initiatives culturelles et en faveur de la jeunesse, autour de deux temps forts, en juillet et décembre 2006, en matière de soutien et de labellisation d'opérations particulières.
- Au développement d'un **réseau d'échanges entre les jeunes** des différentes Régions de l'Eurorégion. **Sur l'initiative du Conseil régional des jeunes Midi-Pyrénées**, l'objectif de ces premières rencontres Eurorégion jeunes serait de bâtir un programme autour de l'environnement et du développement durable, ainsi que de faire découvrir le patrimoine culturel et économique de Midi-Pyrénées. Cette réflexion et les pistes d'actions communes à mettre en œuvre qui apparaîtront, pourraient être alimentées par la suite par des rencontres régulières tournantes, à l'initiative de chaque région.
- Au développement d'opérations eurorégionales en matière de **qualité alimentaire** (notamment édition d'un guide de produits alimentaires de qualité de l'Eurorégion).

3. Créer une EuroBiorégion

L'EuroBiorégion a pour objectif de développer des coopérations afin d'aboutir à la mise en place de programmes de recherche et développement pour la génération de nouveaux produits et services hautement compétitifs dans le domaine de la biomédecine et des biotechnologies.

Un objectif ambitieux à terme est de former un pôle transfrontalier d'innovation et croissance durable basé sur la connexion entre les centres industriels, scientifiques et technologiques de la zone "eurobiorégionale".

Ce projet se base donc sur la collaboration entre recherche publique et recherche privée, en appui avec les structures institutionnelles et les structures de financement des projets.

Actuellement, un programme de travail a été établi. Une étude est menée afin :

- De définir la carte et le potentiel de l'EuroBiorégion
- D'identifier les projets structurants
- De définir les modalités de coordination de l'EuroBiorégion

4. Poursuivre les actions concertées de lobbying notamment en matière **d'infrastructures de transports et de logistique** auprès des administrations française, espagnoles et auprès de l'Union européenne.

5. Dans les domaines de **l'emploi et de la formation**, les régions de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ont initié des actions conjointes dans le cadre de projets européens Interreg, qui ont notamment porté sur le développement de la mobilité transfrontalière en faveur des jeunes apprentis, ou sur les outils associant les ressources humaines et le développement local.

A partir de ces expériences, des réflexions seront menées pour renforcer les échanges dans ces domaines, et identifier de nouvelles pistes de collaboration au service du développement des territoires et des citoyens de l'Eurorégion.

Fiche d'identité

- ***Antécédents***

L'Espagne et la France ont trop longtemps considéré leur territoire du point de vue de la capitale, en laissant les régions jouer un rôle secondaire en ce qui concerne les grands investissements nationaux et les nouveaux équipements.

Malgré ces obstacles, des expériences de coopération plus ou moins institutionnalisées se sont développées, parmi lesquelles la Communauté de travail des Pyrénées, créée en 1983, et le réseau des villes C-6, fondé en 1991. Il faut aussi signaler le travail d'études sur l'EURAM (Eurorégion de l'arc Méditerranéen) qui a été mené par l'Institut Ignasio de Villalonga.

Le 19 octobre 1991, les présidents de la Catalogne, du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées ont signé à Perpignan la charte de l'Eurorégion et ont formalisé ainsi les rapports existants entre les trois régions depuis le début des années 1980. Mais, cette tentative connut cependant un échec très rapidement par défaut d'engagement.

- ***Indicateurs principaux***

D'une superficie de 157 757 km², l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est parmi les plus peuplées d'Europe. Elle abrite 13,2% de la population de l'Espagne et de la France soit environ 13 millions d'habitants. Son PIB en 2001 représentait plus de 14% du total des deux pays réunis. Enfin, elle offre plus de 7 millions d'emplois (soit 18% de l'ensemble franco-espagnol) et compte quelques 500 000 étudiants.

L'attrait de ses grandes agglomérations (Barcelone, Toulouse, Montpellier, Saragosse, Palma de Majorque), ses pôles de recherche, son économie moderne, sa production agricole et viticole de qualité, son tourisme en pleine expansion et ses multiples atouts donnent à cet ensemble géographique les outils nécessaires à son développement.

Poids des trois régions espagnoles en Espagne

	3 régions	Espagne	3 régions/Espagne %
Population 2001	8.167.834	40.376.384	20,2
PIB (millions d'euros). 2001	182.651	760.046	24,0

Poids des deux régions françaises en France

	2 régions	France	2 régions/France %
Population 2001	4.921.138	59.042.661	8,3
PIB (millions d'euros) 2001	95.719	1.430.852	6,7

Poids de l'Eurorégion en comparaison Espagne+France et UE-25

	5 régions	Espagne + France	5 régions/Es+Fr %	UE-25	5 régions/UE-25
Population 2001	13.088.972	99.419.045	13,2	453.316.000	2,9
PIB (millions d'euros) 2001	278.370	2.190.898	12,7	9.289.949	3,0

Source : Eurostat

• **Cadre d'intervention**

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée se veut un espace flexible de coopération entre les différents acteurs politiques, universitaires, économiques et sociaux-culturels qui développent leur activité dans les régions du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées, de l'Aragon, des Baléares et de la Catalogne, c'est-à-dire dans le cadre d'un espace d'environ 13 millions d'habitants.

L'Eurorégion n'a créé ni un gouvernement, ni une administration nouvelle, mais une coordination à partir des Conseils régionaux/gouvernements autonomes. L'objectif est de maintenir une capacité aussi bien à générer de nouveaux projets qu'à être à l'écoute des acteurs sociaux, institutionnels et économiques de l'Eurorégion qui, eux aussi, peuvent proposer des projets.

Sa structure de dimension réduite et flexible, s'organise autour des principes suivants :

Rencontre des Présidents : assure l'impulsion politique de l'Eurorégion, valide le Rapport annuel et décide des orientations annuelles et des présidences tournantes, d'une durée d'un an.

Présidence (tournante) : représente l'Eurorégion sur les plans institutionnels et politiques, en fonction de Directives Annuelles d'Action

Secrétariat : coordonne les actions relatives au web, les publications et la gestion de la communication, impulse la dynamique et le suivi des politiques concertées et des projets communs.

Coordination européenne (CE) : consiste en une coordination entre les représentations à Bruxelles des cinq régions pour contribuer à la définition et à la réalisation d'une stratégie de l'Eurorégion comme groupe d'intérêt ou de lobby auprès de l'Union européenne, de la France et de l'Espagne principalement. Les domaines prioritaires d'action de la CE sont les infrastructures, la politique de transports, la politique régionale, la recherche, le développement et l'innovation, et la politique Euroméditerranéenne.

Le contexte européen

Les régions et les villes d'Europe ont été les premières à tisser des liens au-delà des frontières et ont converti la construction européenne en une expérience vécue au quotidien par les citoyens.

Bien que certaines de ces initiatives datent des années 1950, il n'en demeure pas moins que c'est dans les années 1990 que le nombre d'associations de coopération transfrontalière en Europe a connu sa croissance la plus spectaculaire.

Ce phénomène est directement lié au processus d'intégration européenne et au rôle de plus en plus important que jouent les régions dans la gouvernance, aussi bien sur le plan national qu'au niveau européen. Il est aussi dû à la généralisation des processus de décentralisation dans les différents pays européens et au développement des actions internationales menées par les institutions régionales, départementales et municipales.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont joué un rôle décisif dans le développement de la coopération transfrontalière en Europe. Le Conseil de l'Europe, pour sa part, a été particulièrement actif en ce qui concerne les améliorations apportées au cadre juridique. Quant à la Commission européenne, elle a fourni un soutien financier à ces initiatives, essentiellement au moyen du programme Interreg.

Le manque d'instruments juridiques a freiné le développement de ce type d'associations de coopérations transfrontalière et a donné lieu à la recherche de solutions imaginatives. L'Europe compte actuellement 70 associations de coopération transfrontalière appelées de différentes façons, depuis les "communautés de travail" jusqu'aux "eurorégions" ou "eurégions".

Les communautés de travail sont nées entre 1975 et 1985, alors que le concept d'eurorégion est plus récent (il apparaît à partir du milieu des années 1990) et a pris une ampleur croissante particulièrement à l'heure actuelle, notamment aux nouvelles frontières avec les pays de l'Est, comme c'est le cas, par exemple, de l'eurorégion des Carpates. La structure organisationnelle des communautés de travail est souvent plus rigide que celle des eurorégions et la zone géographique couverte par une communauté de travail (comprenant 5 régions ou plus) est généralement plus vaste que celle des eurorégions. Par ailleurs, l'intensité de la coopération est bien souvent supérieure dans une eurorégion, les communautés de travail constituant davantage un forum d'échange d'expériences qu'une plate-forme de mise en œuvre de projets spécifiques.

Malgré une structure et des caractéristiques différentes, les eurorégions ont des points communs. Selon une définition proposée par l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), les éléments de définition suivants pourraient être avancés :

- Il s'agit de structures généralement composées de collectivités régionales et locales de part et d'autre d'une frontière nationale;
- Elles sont dotées d'un secrétariat permanent et d'une équipe d'experts techniques et financiers disposant de moyens financiers propres;
- La coopération n'est pas basée sur des mesures ponctuelles : elle vise le développement et l'élaboration d'une stratégie à long terme;

- Elles constituent en général une plate-forme pour tout rapport transfrontalier entre citoyens, politiques, institutions, forces économiques, agents sociaux et culturels, etc...
- La coopération entre membres se réalise aussi bien sur le plan vertical (européen, national, régional et local), de part et d'autre de la frontière, qu'horizontal, au-delà des frontières;
- Les décisions prises s'appliquent sur le plan national, conformément aux procédures en vigueur de chaque côté de la frontière, en évitant, dans la mesure du possible, les conflits relatifs aux compétences et aux structures respectives;
- Les contenus de la coopération se définissent à partir d'intérêts communs;

Enfin, ces plates-formes sont aussi utilisées pour préparer et appliquer le cas échéant les programmes et projets élaborés, notamment dans le cadre de l'initiative communautaire Interreg.

On peut distinguer trois principaux types d' "eurorégion" :

- Les eurorégions sans personnalité juridique (les communautés de travail ou communautés d'intérêt),
- Les eurorégions relevant du droit privé
- Les eurorégions relevant du droit public.

Il semble que beaucoup des "eurorégions" créées récemment en Europe centrale orientale soit en fait des communautés de travail ou des communautés d'intérêt, c'est à dire des structures d'information et de consultation transfrontalières sans caractère institutionnel.

Annexes

- *Le programme de la journée du 10 février*
- *Déclaration des présidents de l'Eurorégion du 29 octobre 2004*
- *Les « Eurorégions » en Europe*
- *Carte de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée*

Le programme presse de la journée du 10 février

12h00 :

Accueil au Conseil régional Midi-Pyrénées – 22 boulevard du Maréchal Juin – Toulouse

12h30 :

Rencontre entre les cinq présidents et les 42 présidents de Chambres de commerce et d'industrie de l'Eurorégion

Salle d'assemblée

13h00 :

Buffet

Hall Comminges

14h15 :

Visite commentée en bus de la ville de Toulouse et passage à la Maison Midi-Pyrénées, pour les journalistes des délégations régionales

15h30 :

Retour à l'Hôtel de Région.

15h45 :

Signature de la Charte de la recherche par les cinq présidents.

Salle Gascogne

16h00 :

Conférence de presse : présentation du site internet de l'Eurorégion, de l'observatoire socio-économique, du portail culture et du label Eurorégion puis intervention des cinq présidents

Salle d'assemblée

17h30 :

Débat-Table ronde sur le thème « La place des Régions dans l'espace européen »

Atrium

Déclaration des présidents de l'Eurorégion

« L'Eurorégion, un futur partagé »

29 octobre 2004

Présidents des Communautés et Régions signataires cette déclaration, nous sommes réunis pour mettre en place de manière officielle la nouvelle Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui sera composée des territoires de nos régions respectives. Cette Eurorégion naît de notre volonté d'unir nos efforts pour créer au nord-ouest de la Méditerranée un pôle de développement durable basé sur l'innovation et l'intégration sociale et territoriale.

Les années passées depuis l'amorce de la décentralisation en Espagne et en France nous ont fait prendre conscience du rôle primordial joué par les gouvernements régionaux à l'heure de générer un développement économique qui prenne en compte les spécificités de leurs territoires. Néanmoins, l'échelle régionale n'est pas toujours suffisante pour affronter les nouveaux défis d'une Europe élargie et d'une économie mondiale globalisée. Depuis de nombreuses années, certaines régions ont contribué de manière importante à l'avancée de l'Europe par la création d'Eurorégions qui, dépassant les frontières étatiques, unissent les forces de leurs territoires et de leurs citoyens pour développer un potentiel d'actions plus grand.

A l'échelle mondiale, nos économies doivent affronter une concurrence de plus en plus rude. L'élargissement de l'Union européenne à l'Est ainsi que la libéralisation des échanges dans l'espace méditerranéen engendrent de nouvelles opportunités, mais représentent également un défi sans précédent. Pour y répondre, et pour offrir à nos régions un rôle nouveau au sein du partenariat euroméditerranéen, nous devons ensemble atteindre une masse critique.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est formée de territoires aux caractéristiques certes très diverses, mais dans une grande mesure, complémentaires. De par leur dimension démographique, économique et territoriale, ces régions disposent ensemble d'un poids important dans le contexte du Sud de l'Europe et de la Méditerranée. Nous disposons de réels éléments en termes de valeur ajoutée, tels qu'un réseau de centres métropolitains de dimension européenne, une position clé dans la Méditerranée occidentale, une considérable base scientifique et technologique (universités et établissements techniques, parcs technologiques, laboratoires de recherche), une structure économique diversifiée, des industries de pointe consolidées ou émergentes (dans les domaines de l'aéronautique, des énergies renouvelables, des biotechnologies, de l'automobile...), une production agricole et viticole abondante et de qualité, tout comme une offre touristique variée et valorisable tout au long de l'année (plages, montagne, tourisme culturel, tourisme rural, patrimoine urbain...).

Cependant, les territoires de l'Eurorégion doivent faire face aux défis que représentent :

- l'insularité
- l'enclavement des zones de montagne et des zones voisines caractérisées par une faible densité de population
- les quartiers en difficulté dans les centres urbains
- les aires industrielles menacées ou en déclin

Avec la participation active des organisations de la société civile représentant nos citoyens et des gouvernements locaux et supra locaux, nous solliciterons les aides et les contributions

européennes et étatiques nécessaires pour garantir le succès de la nouvelle Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Cette dernière a pour objectifs principaux de devenir :

Un espace économique, de recherche et d'innovation technologique ambitieux au sud de l'Europe

Il est indispensable de préserver le lien entre l'enseignement universitaire, la recherche, l'innovation et le développement économique régional. Il faut que nos régions parviennent à occuper ensemble un rôle éminent au sein de l'Espace Européen de la Recherche, en se convertissant en un grand centre innovateur du sud de l'Europe et en participant conjointement aux programmes européens de recherche. Pour cela, nous devons tirer profit des complémentarités scientifiques régionales et établir, à partir de cette base scientifique, des liens entre l'initiative publique et l'initiative privée en matière de développement économique, technologique et industriel. L'Eurorégion se doit de devenir un espace attractif pour les capitaux industriels internationaux qui cherchent à s'implanter dans un environnement créatif et innovant, basé sur la qualité et l'excellence scientifique, au service d'une économie durable et compétitive.

A partir de ce modèle se développeront des coopérations entre les universités, les laboratoires scientifiques, les parcs technologiques, dans une perspective globale de mise en synergie des systèmes de recherche et d'innovation de nos régions. Cette coopération doit être accompagnée de liens de plus en plus étroits entre les grands pôles industriels eurorégionaux et la base scientifique.

Un réseau dense d'infrastructures au service des citoyens

Les réseaux de transport actuels sont insuffisants pour répondre à la croissance démographique de nos régions et à l'accroissement de ses échanges avec le reste du monde. L'Eurorégion doit se devenir un réseau logistique de premier ordre pour assurer le désenclavement international de nos territoires dans une Europe élargie à l'Est et ouverte sur le reste du bassin méditerranéen. A cette fin, nous voulons construire un système multimodal centré sur un nouvel équilibre des transports (aussi bien des passagers que des marchandises) par route, voie ferrée, maritime ou aérienne. Nous devons également garantir la connexion de notre territoire avec les grands réseaux de transports transeuropéens, notamment tracés à grande vitesse, transméditerranéens et mondiaux.

L'Eurorégion doit répondre au défi de s'organiser autour de réseaux de transports modernes et fonctionnels, de réseaux d'énergie et de communications répondant aux nécessités des populations et des acteurs économiques, dans une perspective de développement durable permettant de préserver le territoire et la planète pour les générations futures. La priorité doit être accordée aux moyens de transports écologiques et aux énergies renouvelables. Ce projet de réseaux eurorégionaux répond à une double exigence d'intégration : une intégration au sein des réseaux européens, méditerranéens et mondiaux alliée à l'exigence intrinsèque d'intégration de l'ensemble du territoire et de la population dans ces réseaux afin d'éviter l'isolement et de surmonter les difficultés propres à chaque région.

Un carrefour d'échanges culturels et humains

L'espace occupé par nos régions concentre une extraordinaire diversité culturelle. Cette diversité est liée tant aux formes traditionnelles d'expression culturelle et linguistique de tradition centenaire, qu'à l'arrivée de nouveaux modes d'expression culturelle issus des phénomènes migratoires, des changements sociaux, Nous nous devons de travailler ensemble à la valorisation cette diversité culturelle, afin de la transformer en force créatrice, tout en partageant des expériences d'intégration et de multiculturalisme

Nos régions se démarquent également par la vitalité de leur expression culturelle. Il faut créer de nouveaux circuits, afin de faire circuler les talents et les créateurs artistiques

(spectacles, livres, audiovisuel...) au sein de nos régions, mais aussi à l'extérieur (festivals, salons, résidences d'artistes...).

Il est également important de mettre en place une coopération entre les agents diffuseurs de la production culturelle (les distributeurs, les galeries d'art, les théâtres ...) pour faire de notre territoire un lieu de référence dans les circuits internationaux de la création artistique.

L'Eurorégion doit enfin contribuer à préserver notre patrimoine naturel, historique et culturel commun, et à trouver de nouvelles formes de valorisation de ce patrimoine autour d'un modèle de développement touristique durable. Dans cette optique, il conviendra d'étudier la création de repères touristiques communs, et d'encourager l'échange de bonnes pratiques.

Un nouveau moteur du partenariat Euroméditerranéen

Les régions européennes ont joué un rôle notable dans le processus d'intégration communautaire et d'élargissement de l'Union européenne. Nous sommes convaincus du fait que les régions devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans le partenariat euroméditerranéen, et nous travaillerons conjointement dans ce sens au sein de l'Eurorégion. Nous affirmons ainsi notre volonté commune de développer des actions conjointes dans l'ensemble du bassin méditerranéen, et en particulier à destination des pays du Maghreb.

Conscients de la nécessité de réaliser cette tâche de concert avec les institutions de l'Union européenne et les organismes européens de coopération interrégionale, nous souhaitons également travailler en collaboration avec des organisations de coopération existantes telles que la Communauté de Travail Pyrénées (CTP) et les Iles de la Méditerranée Occidentale (IMEDOC), et souhaitons participer ensemble aux programmes européens de coopération territoriale.

Représentant nos institutions, nous signataires de cette déclaration avons décidé d'impulser l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, afin qu'elle porte à terme ces différentes missions en promouvant la mise en place de projets communs de développement durable, et ce en étroite collaboration avec les institutions de l'Union européenne et les autres organisations internationales, tout comme avec les Etats andorran, espagnol et français. Cette Eurorégion naît autour d'un noyau principal formé par les territoires d'Aragon, des Baléares, de Catalogne, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, mais avec une vocation d'ouverture et de coopération avec les arcs pyrénéens, méditerranéen (de l'Italie au Maghreb), les vallées des grands fleuves (Ebre, Garonne et Rhône), ainsi que les Iles de la Méditerranée Occidentale.

Nous invitons toutes les autorités politiques et organismes locaux et supra-locaux à participer à ce défi commun. Nous promouvrons également la participation des citoyennes et citoyens de l'Eurorégion, aussi bien de manière directe que via les associations, entreprises, représentants politiques, universitaires,.... Tous ensemble, nous ferons de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée un nouveau pôle d'innovation, d'intégration et de développement durable au nord-est de la Méditerranée.

Georges Frêche

Marcelino Iglesias

Jaume Matas

Martin Malvy

Pasqual Maragall

Carte de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

